

BAC

Trimestriel
Prix 1 Euro

EDUCATION
NATIONALE

BULLETIN DES AGRÉGÉS ET DES CERTIFIÉS

Septembre 2004

SYNDICATS e.i.L. FÉDÉRÉS UNITAIRES

N°10

e. comme *Efficacité*
i. comme *Indépendance*
L. comme *Laïcité*

Supplément N° 13 à l'P.S. N° 10

Bulletin des Agrégés et Certifiés
de l'Éducation Nationale

Regroupés au



74, rue de la Fédération
75739 Paris Cedex 15
Tél. : 01 53 58 00 39
Fax : 01 45 67 05 53
E-Mail : FEDEIL@Fed-eil.com
Site : www.synd-eil.com où
www.fed.eil.com

SOMMAIRE

Dans ce numéro :

Edito : Lettre aux stagiaires IUFM	P 1 & 2
Vers la suppression du concours de recrutement ?	P 2
La marchandisation de la culture à cette rentrée	P 3
Bulletin d'adhésion Tarifs d'adhésion	P 4

BAC N° 9
Juin 2004
TRIMESTRIEL
Directeur de la Publication
Françoise ROCHE

N° CPPAP : 0907S 06175
N° ISSN : en instance

CONCEPTION &
IMPRESSION

au siège
74, rue de la Fédération
75739 Paris Cedex 15
Tél. : 01 53 58 00 39
Fax : 01 45 67 05 53

Spécial IUFM

Lettre aux professeurs stagiaires des IUFM

Cher-e-s collègues stagiaires,

Vous entrez en seconde année d'IUFM et vous entamez votre année de validation en lycée ou collège. Retour donc dans un système scolaire que vous avez quitté, pour la plupart d'entre vous, il n'y a pas si longtemps.

En cours d'année de stage - et cela est valable aussi pour les collègues stagiaires en situation - vous serez évalués. Le plus souvent, vous serez titularisés à daté du 1^{er} septembre 2005. Vous serez alors fonctionnaires de la Fonction Publique d'Etat et plus particulièrement membres à part entière de l'Éducation Nationale.

Mais depuis que vous avez quitté le lycée en tant qu'élève et perdu de vue les profs qui y enseignaient, beaucoup de choses ont changé ou sont en train de changer.

Vos profs devaient cotiser 37,5 ans pour prétendre à une retraite à taux plein s'ils avaient atteint l'âge de 60 ans. Vous aurez une carrière beaucoup plus longue que vous quitterez beaucoup plus âgé-e-s.

Vous nous rejoignez au moment où s'achève le grand débat sur l'École qui prélude à une loi d'orientation qui sera mise en chantier en 2005. Un pré-rapport provisoire et confidentiel (mais c'est un secret de polichinelle) parle de faire passer le service hebdomadaire de 15 ou 18 heures à 35 heures. Être professeur dans ces conditions ne correspond certainement pas à ce que vous attendiez du métier lorsque vous avez envisagé d'y entrer.

Vos futurs chefs d'établissement auront, au nom de l'autonomie, une autorité accrue sur les personnels de leur collège ou lycée, y compris sur vous, les personnels enseignants, et ce en matière de recrutement, d'évaluation et de rémunération. Bien entendu votre indépendance pédagogique en pâtira. Et faire passer à travers son enseignement l'idée de liberté, d'esprit critique quand on est soi-même bridé sera sûrement périlleux.

Est-ce un retour vers l'École républicaine et ses valeurs émancipatrices que vous entamez ? Il est à craindre que vous effectuiez plutôt l'entrée dans une école du management, singeant l'entreprise, et peu soucieuse de laïcité.

Alors que la précédente loi d'orientation, celle de 1989, mettait l'élève au centre de l'école, ce qui est une absurdité car que peut-il bien y faire tout seul ? Le pré-rapport de ce Grand Débat ne s'en soucie pas trop, sauf à dire que nous avons des « élèves de plus en plus imprégnés d'une culture démocratique de la négociation qui constitue leur milieu naturel. ». Certes. Cette idée de la négociation comme moyen d'obtenir la paix civile sur tous sujets peut être au sein d'un établissement positive et productive.

Suite page 2...

Pour construire avec *Efficacité* vos revendications
professionnelles

Suite de la page 1

Cependant, il ne semble pas que les hiérarchies de l'Education nationale montrent l'exemple, dans leur monde réel, de l'exercice de cette culture « démocratique » de la négociation

De même, il serait passionnant de réfléchir sur ce « milieu naturel » qui imprégnerait les élèves de ce goût de la négociation permanente.

Dans quelle mesure ce milieu naturel serait-il d'ailleurs aussi celui de l'entreprise ? Quand il est dit que l'« attention doit être portée sur la notion de l'engagement du lycéen », et « que cet engagement doit s'accompagner « d'une définition plus souple de l'offre régionale et locale de formation » on comprend parfaitement que, cette idée comme beaucoup d'autres du pré-rapport, envisage une Education beaucoup plus régionale que nationale.

Que cette entrée en matière ne vous décourage cependant pas. En effet, même si l'avenir paraît sombre, vos capacités à réfléchir sur la signification du métier que vous avez choisi, à dialoguer avec vos collègues sur le sens de l'Ecole où vous exercez, à vous mobiliser pour que votre engagement professionnel ne soit pas trahi, vous permettront de lutter pour que votre mission de professeur ne soit pas dénaturée.

Le SNCA e.i.L. vous souhaite cette force et cette rectitude qui permettent seules d'exercer le plus beau métier du monde, celui que vous avez choisi.

Françoise Roche

Secrétaire générale

Vers la suppression des concours de recrutement ?

A l'occasion d'un groupe de travail concernant l'affectation des stagiaires, la secrétaire générale du SNCA e.i.L. et co-secrétaire générale d'EIL a fait la déclaration suivante.

En me demandant d'accompagner leur délégation, mes camarades du SNETAA e.i.L. permettent à la Fédération EIL de faire devant vous, Mesdames, Messieurs, un certain nombre de constats amers.

Reçus par le cabinet de Luc FERRY pour dire nos attentes concernant le futur projet de loi de finances 2005, nous avons déplorés le choix d'une logique comptable au détriment de celui d'une logique de financement pédagogique. Quelques mois plus tard, la présence de François FILLON à la tête de ce ministère s'inscrit dans une belle continuité : baisse énorme des recrutements 2004, 3000 postes de fonctionnaires de l'Education Nationale supprimés en 2005, projet de suppression de CAPLP dans les métiers de bouche et du bâtiment au profit de formations données, au nom de la seconde chance, aux CFA et au patronat. Mais quand il n'y a plus de formation initiale publique que signifie cette seconde chance ?

Suppression envisagée de nombre de CAPES, CAPET, Agrégations internes comme s'il s'agissait de supprimer les quelques éléments de revalorisation des métiers et des carrières obtenus après 1989. Que signifie par exemple l'accord CHIRAC-SHROEDER pour relancer l'étude du français en Allemagne et de l'allemand en France quand on limite à ce point le recrutement des professeurs d'allemand ? Et que dire du « déclassé » avant même leur entrée dans la vie professionnelle d'étudiants préparant des concours quand ils apprennent quasiment arrivés au port qu'il y aura diminution considérable des postes ou qu'ils seront même supprimés ? Est-ce bien raisonnable de passer d'un coup de 35 recrutements en Génie Mécanique Construction à 0 ? Désormais des gens qui travaillent sont considérés comme pauvres : comment inciter nos élèves à l'effort et à la persévérance quand nous savons que beaucoup sont destinés à la pauvreté avant même d'avoir choisi leur avenir professionnel.

Bien entendu, Mesdames, Messieurs, vous êtes ici les exécutants d'une politique décidée ailleurs. Nous irons donc aussi ailleurs dire ce que nous pensons d'une politique éducative qui fait le malheur du peuple.

Françoise Roche

4 août 2004

Pour faire vivre l'Indépendance syndicale

La marchandisation de la culture à cette rentrée scolaire.

Jusqu'à maintenant, les enseignants bénéficiaient de l'entrée gratuite au Musée du Louvre. Cette gratuité est remise en question et avec elle le sens de la culture. Le SNCA e.i.L. associe sa protestation à celle du « Collectif Musées Nationaux ».

Avant le 1er septembre 2004, un enseignant non averti pouvait penser que pour lui aussi l'accès au musée du Louvre n'était pas gratuite, d'autant que, souvent, les personnels du Louvre ont abusivement demandé aux enseignants de régler leur entrée.

Depuis le 1er septembre 2004, l'accès au Musée du Louvre est payant pour les enseignants. Et ce malgré la promesse d'Henri Loyrette (6 août 2004) le "président-directeur" du Louvre qui avait promis le contraire.

Selon Ouest France (25 août 2004), la gratuité d'accès au musée du Louvre a en revanche été offerte aux salariés d'une banque chargée de l'entretien du service informatique du Musée. Cet exemple parmi d'autres montre que le patrimoine national est clairement en voie de « marchandisation ».

Par ailleurs, la gratuité serait accordée de manière temporaire aux enseignants à condition qu'ils acceptent d'organiser au Louvre au moins une fois par an une visite scolaire. Cette condition est à renouveler chaque année. Pourquoi l'Education nationale, sur cette question symptomatique, ne défend-elle pas le corps enseignant implicitement accusé de se comporter en prébendier ?

Cette mesure montre dans quel esprit se fait la modernisation du service public. La logique du désengagement de l'Etat en matière de culture et d'éducation est en route. Au nom de l'autonomie des établissements, chacun de ces établissements est invité à pratiquer sa propre politique tarifaire : en plus de réductions tarifaires supprimées, le Louvre augmente ses prix d'entrée.

Les musées de province vont-ils à leur tour suivre cette politique tarifaire ?

Consultez le site du SNCA e.i.L. en passant par celui des Syndicats e.i.L. Fédérés Unitaires
www.synd-eil.com ou www.fed-eil.com

Sur le site :

Les Bulletins des Agrégés et Certifiés (BAC) précédents

Les demandes d'audience au Ministre de l'Education Nationale

La lettre ouverte à la Commission Thélot

Les communiqués de presse

Pré-rapport Thélot

Le voile rouge sang

La lettre aux secrétaires généraux des Syndicats e.i.L. pour la Convention de la Charte d'Amiens

Demande de prélèvement automatique

Pour défendre et promouvoir la Laïcité de l'Ecole Publique
REJOIGNEZ LE SNCA E.I.L.

